

PAR COURRIEL

Québec, le 5 septembre 2018

**Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-336**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 30 août 2018 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les renseignements suivants :

- Les primes ou bonis de rendement versés aux hauts dirigeants pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018.
- La ventilation de ces sommes versées pour chaque poste (titre de la fonction, nom du gestionnaire, prime ou bonis octroyé et salaire annuel), pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

En réponse à votre demande, voici les informations sollicitées :

- En 2016-2017 : le montant total versé pour trois déléguées commerciales s'élève à 7 628,28 \$ (boni versé en 2016-2017 pour l'année financière 2015-2016).
- En 2017-2018 : le montant total versé pour cinq déléguées commerciales s'élève à 14 717,74 \$ (boni versé en 2017-2018 pour l'année financière 2016-2017).

Rappelons que le gouvernement du Québec a interdit le versement de rémunérations variables depuis plusieurs années. Seuls les délégués commerciaux de la Sépaq reçoivent un tel type de rémunération.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente - Affaires corporatives
et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours